



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION BIS'PRO

Adopté par l'assemblée générale du 10/10/2022, modifié et adopté le 20/04/2023

---

## *Vous êtes membres de l'association ou comment vous le devenez !*

---

Vous êtes actif au sein de Bis'Pro ? Vous êtes alors déjà membre

- **Membre actif** : celui qui participe activement au fonctionnement de l'association
  - Tout membre actif le devient à l'issu d'une période de participation active au fonctionnement de l'association. Il effectue alors la demande. Il est agréé comme tel par le bureau à l'unanimité. Il est alors ajoutée à la liste des membres
- **Bienfaiteur** : celui qui amène des ressources supplémentaires à l'association
  - Tout Bienfaiteur devient membre dès encaissement de son don
- **Utilisateur** : ou « USER » celui qui utilise les services de l'association
  - Coworkers, location des salles, participation à un évènement
- **Bénéficiaire** ou Creator : celui qui , au sein de et par Bis'pro, organise un évènement, une formation, un projet.
  - Tout organisateur d'évènements, de formations, d'ateliers, de projets est un membre CREATOR
  - Pour devenir bénéficiaire d'un projet collaboratif , voir ci-après

---

## *Devenir Adhérent et pourquoi ?*

---

### Pourquoi ?

- ✓ Car vous soutenez cette association
- ✓ Car vous bénéficiez alors :
  - De services complémentaires comme des aides au travail, organisation, coaching d'équipe
  - D'entrées aux évènements privés
  - L'accès à l'organisation d'évènements, de formations, à l'aide pour tout projet collaboratif

### Comment ?

Il suffit d'aller sur le site et de suivre les instructions. Il vous invitera à lire le règlement et d'y adhérer. Un mail vous sera envoyé, il fera office de carte d'adhérent en plus du badge d'adhérent sur le site.

---

## *Règles de fonctionnement du lieu : SIMPLE, BASIQUE*

---

- Profiter un maximum de ce lieu avec les valeurs suivantes :  
**#Happy #Bienveillance #Sans jugement #Respect #en soif de #Remise en question #Acceptation, Adaptation**
- **Café ou coworking ?**  
**Associant le café et le coworking, deux règles pour assurer cette association :**
  - Dès que vous venez pour bosser, participez aux efforts financiers dès votre arrivée... par déjà peut-être un petit café 😊
  - Une demande de participation pourra vous être imposée au bout de 45 minutes ou si manque de place
- **Utilisation du matériel :**
  - Tout matériel disponible est utilisable par les cowos en priorité, les autres si non utilisé
  - Demander pour toute impression.
  - Vous appliquez le système d'emprunt
  - Si détérioration, prévenir de suite
  - Un matériel dégradé non déclaré étant un irrespect, vous ne serez plus souhaité à Bis'Pro

- **Bien-être de tous :**

- Le soucis d'autrui étant un fondement du collaboratif, soyez attentif à l'effet de vos actions
- Toute indisposition quant à votre confort doit être traité. Etant dans un laboratoire du collaboratif, ces irritants doivent être dits et nous les analyserons ensemble pour action et amélioration.
- L'handicap n'est pas un handicap, juste une différence. Nous avons un local prédisposé à l'handicap. Demander que l'on aménage si besoin ( rampe,...)

---

***Vous souhaitez être porté dans votre projet ?***

---

**Condition pour devenir Bénéficiaire.**

- Présenter son projet au bureau. Un format écrit court à l'appui
- Les conditions qui entre dans les projets portés par l'association sont :
  - Un collaboratif : plusieurs entités différentes qui travaillent en **mode collaboratif**
  - Un but du projet qui entre dans les valeurs de l'association : changer le monde – bienveillance – apprendre, partager - éco responsabilité - ... voir le Why de Bis'Pro
  - Un évènement qui rassemble des entités différentes et offre une valeur ajoutée autre ou en plus que la « vente » entre dans le cadre de ce portage.
- Le projet sera accepté à l'unanimité du bureau. Une charte projet sera cosigné entre Bis'Pro et les membres du projet porté

---

***Règles de fonctionnement de l'association : SIMPLE, EFFICACE, CONSENSUEL***

---

**Gestion / management / organisation :**

- **Un travail quotidien** : les membres actifs œuvrent pour le bien être du collectif, son épanouissement avec ses évènements, sa vie quotidienne
- **Un rituel mensuel**
  - Tous les membres actifs – Tout adhérent peut venir y participer
  - **Objet** : debrief de la santé de Bis'pro – les activités en cours – les actions et projets pour le mois qui vient – résolution de problèmes survenus
- **Une Assemblée générale ordinaire annuelle**
  - Décembre – date à fixer au préalable
  - **Objet** : debrief global de l'année – réélections des membres ( modalités dans les statuts)
- **Indemnités de remboursement** : Les membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications. Ils auront la possibilité d'abandon de ces remboursements et d'en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu.

**Démission / exclusion**

Adressée au président, la demande de démission d'un membre actif sera en suivant acté par l'enlèvement du nom dans la liste des membres

Les motifs d'une exclusion sont : vol, mensonge, action de nature à porter préjudice au collaboratif (malveillance, dégradation, ...). La décision d'exclusion se fera par le bureau, un rapport d'analyse à l'appui avec conclusion sera rédigé et envoyé à l'exclu.

**Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à l'unanimité des membres.